

Conditions Générales de Vente (CGV)

Centre Aquatique d'Aurillac Agglomération

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre le Centre Aquatique d'Aurillac Agglomération (ci-après « le Centre Aquatique ») et toute personne physique ou morale désignée (ci-après « l'utilisateur »), souhaitant accéder aux installations, activités ou services proposés par le Centre Aquatique. Elles font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement.

Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des CGV et du règlement intérieur de l'établissement, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes CGV sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entre en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne.

La vente et l'accès au Centre Aquatique est interdite à tout enfant de moins de 9 ans non accompagné d'une personne majeure.

Article 1 : Caractéristiques des articles vendus

1.1 : Les cartes d'entrées et entrées unitaires

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Entrée unitaire Junior	De 4 ans à étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Ticket à usage unique	Valable uniquement le jour de l'achat
Entrée unitaire Adulte	A partir de 18 ans et hors étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Ticket à usage unique	Valable uniquement le jour de l'achat
Entrée famille nombreuse	Sur présentation du justificatif ad-hoc	Bassins Ludique et Sportif	Ticket à usage unique	Valable uniquement le jour de l'achat
Carte 6, 12, 24 ou 36 entrées Junior	De 4 ans à étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte 6, 12, 24 ou 36 entrées Junior	Valable 20 ans
Carte 6, 12, 24 ou 36 entrées Adulte	A partir de 18 ans et hors étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte 6, 12, 24 ou 36 entrées Adulte	Valable 20 ans
Carte horaire 10 heures Junior + 1 heure offerte	De 4 ans à étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte horaire de 11 heures	Valable 20 ans
Carte horaire 20 heures Junior + 2 heures offertes	De 4 ans à étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte horaire de 22 heures	Valable 20 ans
Carte horaire 30 heures Junior + 3 heures offertes	De 4 ans à étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte horaire de 33 heures	Valable 20 ans
Carte horaire 10 heures Adulte + 1 heure offerte	A partir de 18 ans et hors étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte horaire de 11 heures	Valable 20 ans
Carte horaire 20 heures Adulte + 2 heures offertes	A partir de 18 ans et hors étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte horaire de 22 heures	Valable 20 ans
Carte horaire 30 heures Adulte + 3 heures offertes	A partir de 18 ans et hors étudiant	Bassins Ludique et Sportif	Carte horaire de 33 heures	Valable 20 ans

1.2 : Les cartes d'entrées et entrées unitaires Espace Balnéo

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Entrée Balnéo *	A partir de 18 ans	Espace Balnéo, Bassins Ludique et Sportif et salle cardio	Ticket à usage unique	Valable uniquement le jour de l'achat
Carte 6, 12, 24 ou 36 entrées Balnéo *	A partir de 18 ans	Espace Balnéo, Bassins Ludique et Sportif et salle cardio	Carte 6, 12, 24 ou 36 entrées Balnéo	Valable 20 ans

*Une consigne sera demandée en caisse contre remise d'un bracelet d'accès à l'espace Balnéo et d'un bracelet coloré permettant la circulation entre l'espace Balnéo et les bassins ludique et sportif. L'utilisateur devra, avant toute sortie du Centre Aquatique, restituer à l'accueil le bracelet d'accès à l'espace Balnéo. Toute perte sera facturée selon le tarif en vigueur. Une jauge maximale de fréquentation de l'espace Balnéo est fixée à 30 personnes simultanément.

1.3 : Les animations et séances d'aquagym

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Séance unitaire Junior*	16/17 ans et étudiants	Séance aquagym (hors coût d'entrée)	Vendu à l'unité	Valable pour le jour réservé
Séance unitaire Adulte*	A partir de 18 ans et hors étudiant	Séance aquagym (hors coût d'entrée)	Vendu à l'unité	Valable pour le jour réservé
Pass'Animation*	A partir de 16 ans	Comprend l'entrée (bassins ludique et sportif) et le cours	Vendu à l'unité	Valable 20 ans
Pass'Aquagym 6, 12 ou 24 séances*	A partir de 16 ans	Comprend l'entrée (bassins ludique et sportif) et le cours	Carte de 6, 12 ou 24 séances	Valable 20 ans
Pass'Aquagym 12 séances + Balnéo*	A partir de 16 ans	Comprend l'entrée (bassins ludique et sportif) et le cours	Carte de 12 séances	Valable 20 ans
Jardin aquatique unitaire*	Enfants de 6 mois à 3 ans (à jour de vaccination recommandé)	Bassin de relaxation (L'enfant et ses deux parents en tenue de bain)	Vendu à l'unité	Valable pour le jour réservé
Pass Jardin Aquatique 12 séances*	Enfants de 6 mois à 3 ans (à jour de vaccination recommandé)	Bassin de relaxation (L'enfant et ses deux parents en tenue de bain)	Carte de 12 séances	Valable 20 ans

*réservation obligatoire auprès des agents d'accueil ou via la plateforme de réservation en ligne centreaquatiqueaurillac.elisath.fr

1.4 : Les leçons de natation

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Leçon natation unitaire**	Tout public	Leçon uniquement (hors coût d'entrée)	Vendu à l'unité	Valable pour le jour fixé avec le MNS
Forfait de 12 leçons natation**	Tout public	Leçon uniquement (hors coût d'entrée)	Forfait de 12 séances (dont deux offertes)	Valable pour les jours fixés avec le MNS

** la réservation et le planning sont établis directement par le maître-nageur sauveteur qui dispense la ou les leçon(s)

1.5 : Les anniversaires :

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Anniversaire*	Enfant de 6 à 10 ans (10 enfants max)	Comprend l'animation et la mise à disposition de la salle	Vendu à l'unité	Valable pour le jour réservé

*la réservation est effective au moment du paiement directement auprès de l'accueil du Centre Aquatique ou via le site internet

1.6 : Les packs cadeaux :

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Carte 5 entrées Adultes	A partir de 18 ans et hors étudiant	Ludique et Sportif	Carte magnétique	Valable 20 ans
Carte 6 entrées Junior	De 4 ans à étudiant	Ludique et Sportif	Vendu à l'unité	Valable 20 ans
Carte 4 entrées Balnéo	A partir de 18 ans	Balnéo, Ludique et Sportif	Vendu à l'unité	Valable 20 ans

1.7 : La location :

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Location d'un Aquabike	A partir de 16 ans	Bassin ludique (Hors coût d'entrée)	Vendu à l'unité	Valable uniquement pour une durée de 30 minutes le jour de l'achat

1.8 : Entrée événementielle :

Articles	Public	Droit accès	Conditionnement	Validité
Entrée événementielle*	Défini en fonction du type d'évènement	Bassins et espace extérieur en fonction de l'évènement	Vendu à l'unité	Valable uniquement le jour de l'achat

*réservation obligatoire validée par le paiement

1.9 : Divers :

Articles	Conditionnement	Validité
Carte magnétique facturée lors du 1 ^{er} achat d'un titre rechargeable	Vendu à l'unité	Valable 20 ans
Duplicata de carte (Perte, détérioration ou vol)	Vendu à l'unité	Valable 20 ans
Perte du bracelet Balnéo	Forfait unitaire	Sans objet

Sauf indication contraire, les cartes multi-entrées, horaires ou pass ont une durée de validité de 20 ans. En cas d'évolution technique des supports physiques, le Centre Aquatique garantit la possibilité d'un échange sans perte de droits.

Article 2 : Modalités et conditions d'achat

Tous les articles et prestations de l'article 2 sont commercialisés directement à l'accueil du Centre Aquatique par un agent. Sont également disponibles en ligne, via le site internet du Centre Aquatique, les articles et prestations des paragraphes 2.1, 2.2, 2.3 et 2.5.

L'achat d'une carte magnétique en ligne est disponible avec une liaison « Achat Requis » pour toute première acquisition d'une carte multi-entrées, horaire ou pass multi-animations. Ce premier achat induit la récupération en caisse du support physique pour encodage avant toute utilisation.

La vente au CE se fait par demande écrite sous forme de bon de commande auprès du Centre Aquatique et donne lieu à remise de titres spéciaux qui sont échangeables uniquement en caisse.

Exception faites des titres émis expressément pour les CE, tout titre d'accès acquis dans d'autres circonstances que l'achat direct en caisse ou via le site internet sera refusé lors de l'entrée au Centre Aquatique. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Aucun remboursement ne pourra être effectué après achat que celui-ci soit effectué en caisse ou en ligne.

L'entrée « évènementielle » est soumise à réservation. Celle-ci sera prise en compte uniquement au moment du paiement. La non-utilisation d'une entrée « évènementielle » n'ouvre droit à aucune demande de remboursement ou de contrepartie.

La réservation des animations et séances d'Aquagym est obligatoire et peut être effectuée via le site internet du Centre Aquatique ou directement auprès des agents d'accueil, dans la limite des places disponibles. A compter d'une heure avant l'animation ou la séance, celle-ci ne peut être annulée et ne donne lieu à aucun remboursement.

La réservation des anniversaires est validée au moment du paiement en caisse ou en ligne. Le prix s'entend pour un groupe de 10 enfants maximum de 6 à 10 ans. L'annulation ou l'absence le jour prévu de tout ou partie des enfants ne donnera lieu ni à remboursement, ni à contrepartie.

Le paiement des services peut s'effectuer en espèces, carte bancaire, chèque (sur présentation d'une pièce d'identité), Pass'Cantal, Chèques Vacances ou PayFip. Dans le cas de personne morale ou de CE, les règlements pourront se faire en paiement différé sur facturation émise par la collectivité Aurillac Agglomération.

Article 3 : Tarifs

Les tarifs pratiqués au Centre Aquatique s'entendent en Euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'accueil de l'équipement et sont également consultables sur le site internet ainsi qu'en format plaquette disponible à l'accueil.

Ils sont à tous moments modifiables sur décision du Conseil Communautaire et entrent en vigueur à compter de leur affichage et publication en ligne.

Article 4 : Horaires et Accès

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement et publiés sur le site internet. Ils varient selon les périodes de l'année.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture totale de l'établissement a lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques, d'évènement exceptionnel et/ou d'exploitation. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage, publication sur le site internet et les réseaux sociaux. En cas de fermeture partielle, le tarif pratiqué sera adapté. Il s'agit du tarif dit « Bassin Limité »

Article 5 : Scolaires, clubs, associations, centres sociaux, institutions

L'utilisation du Centre Aquatique par les écoles, associations, clubs sportifs et autres institutions fait l'objet de conventions spécifiques conclues avec la communauté d'agglomération.

La tarification est fixée exclusivement selon les conventions de mises à disposition établies entre la collectivité et ces utilisateurs.

Les tarifs appliqués à ces usages sont fixés par délibération du Conseil Communautaire et pourront être révisés annuellement.

Article 6 : Règlement Intérieur

Tout usager s'engage à respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du Centre Aquatique. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement.

Article 7 : Recommandation santé – hygiène et sécurité

Le Centre Aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment les activités de la catégorie « Animations et séances d'aquagym », le sauna, le hammam et la salle cardio de l'espace Balnéo. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive. Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

Article 8 : Assurance

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur et les différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance particulière ; l'utilisateur ne peut y laisser ses affaires personnelles et doit utiliser les casiers prévus à cet effet.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Centre Aquatique d'Aurillac Agglomération à l'adresse suivante : 3 place des Carmes - CS 80501 - 15005 Aurillac cedex.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Le Centre Aquatique traite des données personnelles pour la gestion des inscriptions, réservations, abonnements, paiements et services associés. Selon les articles 6-1-b ; 6-1-c et 6-1-e, les données collectées sont à destination des services internes de la collectivité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, tout usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition sur l'ensemble de ses propres données. L'utilisateur peut ainsi adresser une réclamation au service administratif du Centre aquatique

Article 11 : Vidéo protection

Le Centre aquatique est équipé d'un système de vidéoprotection installé conformément aux articles L251-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure. Selon ses dispositions, un droit d'accès aux images peut être exercé auprès du gestionnaire de l'équipement. Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 8 jours